

ASSEMBLÉE NATIONALE5 mai 2006

EAU ET MILIEUX AQUATIQUES - (n° 2276)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 284

présenté par
M. Flajolet, rapporteur
au nom de la commission des affaires économiques

ARTICLE 27

Dans l'alinéa 15 de cet article, après les mots :

« zone de répartition »,

insérer les mots :

« des eaux ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.